

République Française
Département : BAS-RHIN
Arrondissement : Haguenau

COMMUNE DE SCHIRRHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du mardi 10 juin 2025

Délibération N° DE_031_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
12	8	8
Date de la convocation : 02/06/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix juin deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de conseil), sous la présidence de Madame Christine HEITZ.

Présents : Madame Christine HEITZ, Madame Gaby ZILLIOX, Monsieur Lionel DOLT, Madame Perrine DELVART, Madame Monique FURST, Monsieur Daniel GENTNER, Madame Huguette HAASSER, Monsieur Jacky HEINTZ

Représentés :

Absents : Monsieur Jérôme STARCK, Monsieur Steve ZIMMER

Excusés : Monsieur Frédéric BEMMANN, Madame Florentine SCHNEIDER

Objet : Motion : avis sur la demande d'Autorisation Environnementale d'Ouverture de Travaux Miniers "Les Poteries Exploration à Soufflenheim"

La Maire, Christine HEITZ, expose au Conseil Municipal le contexte de la demande d'Autorisation Environnementale d'Ouverture de Travaux Miniers déposée par la société Lithium de France à la mairie de Soufflenheim, dans le cadre du Permis Exclusif de Recherches (PER) qui lui a été accordé.

Cette demande concerne la réalisation d'un forage exploratoire profond (2 900 m) visant à confirmer la présence d'une ressource exploitable de chaleur géothermale et de lithium. Le projet est prévu sur le site de l'ancienne friche Maechler, située dans la Zone d'Activités Économiques (ZAE) de Soufflenheim.

Le Conseil Municipal de Schirrhoffen à l'unanimité, après en avoir délibéré, **CONSIDÈRE QUE** :

- **Sécurité et impact environnemental** : Ce projet n'apporte pas suffisamment de garanties en matière de sécurité et d'impact environnemental.
- **Risque sismique** : Le site se situe dans une zone naturellement sismique en raison de la faille du Rhin. Les forages géothermiques réalisés par le passé dans d'autres communes d'Alsace ont démontré des risques accrus d'activité sismique, avec des conséquences parfois graves pour les habitants et les infrastructures. Notamment, le projet de géothermie profonde à Vendenheim-Reichstett, mené par la société Fonroche Géothermie, a été arrêté définitivement en 2020 à la suite de séismes répétés.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

- **Communication et concertation** : L'absence de communication et de concertation en amont avec la population renforce les craintes et l'incompréhension quant aux risques encourus.
- **Expérience de l'entreprise** : La société Lithium de France, porteuse du projet, est une entreprise récente, créée en 2020, qui ne dispose pas encore de retour d'expérience sur des projets similaires.

EN CONSÉQUENCE

Le Conseil Municipal de Schirrhoffen, à l'unanimité, émet l'avis suivant :

La commune de Schirrhoffen s'oppose à la réalisation du forage exploratoire prévu à Soufflenheim.

Compte tenu du contexte sismique local et des incertitudes entourant ce type d'exploitation, la commune considère que ces projets présentent des risques inacceptables pour la sécurité des habitants et l'intégrité du territoire.

La municipalité restera vigilante et suivra l'évolution de ce dossier afin de défendre au mieux les intérêts de ses administrés.

Monsieur Lionel DOLT
Secrétaire de séance



Madame Christine HEITZ
La Maire

